

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS : M. VINCENT, MMES ADAMSKI et PITKIAYE.
POUVOIR de Frédéric VINCENT à Yves LAGÜES-BAGET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 9 juin 2023.
- 2 - Exonération de la taxe d'aménagement pour les commerces.
- 3 - Annulation du dépôt de garantie pour le logement de la Tuilerie.
- 4 - Garantie de prêt pour l'AIPI.
- 5 - Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Le compte rendu sera approuvé lors d'une prochaine séance.

2 – EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR LES COMMERCES

La commune a la possibilité de délibérer sur des exonérations de taxes d'aménagement. Ces exonérations sont encadrées. Afin de faciliter l'installation de commerces en milieu rural, il est proposé de voter une exonération totale de cette taxe pour les commerces n'excédant pas 400m². Cette mesure ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2024. Adopté à l'unanimité

D'autre part, certains commerces campéliens ayant réalisé des travaux (Le Triangle Vert) ou qui vont s'installer prochainement (salon de coiffure) ont dû régler ou vont devoir régler cette taxe. Aussi, il est proposé de délibérer pour un effet rétroactif de cette exonération aux années 2021 à 2023.

Adopté à l'unanimité.

3 - DÉPÔT DE GARANTIE DU LOGEMENT TUILERIE

Il avait été convenu avec les futurs locataires qu'il n'y aurait pas de dépôt de garantie dans le bail de location. Or, il s'avère que le bail signé en comportait un. Par conséquent, il convient d'effectuer un avenant au bail de location afin de régulariser la situation.

Adopté à l'unanimité

4 - LOGEMENTS DE LA POSTE – DÉLIBÉRATION DE GARANTIE

Le 23 mai 2022, la commune avait pris une garantie pour le prêt de l'AIPI à hauteur de 72K€. Depuis, le plan de financement a été finalisé et le montant à garantir est moindre. Par conséquent, il convient de délibérer afin de réajuster le montant garanti à hauteur de 65 084 €. Adopté à l'unanimité

5 – QUESTIONS DIVERSES

City Stade

Le dossier du City Stade avance favorablement pour une mise en œuvre au printemps 2024.

Diverses incivilités

De nombreuses dégradations et incivilités ont été constatées dans les emprises de l'école maternelle, sur les terrains de tennis et l'aire de jeux. Des vols ont aussi été commis comme la borne qui interdit l'accès à l'aire de jeux par des véhicules, pour la 3^{ème} fois. Une société a été consultée pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le secteur de l'école maternelle et de la salle des fêtes. Cette première estimation s'élève à 23 000€ HT. Un dossier de subvention est à instruire.

Commentaires sur la page Facebook de la mairie

Plusieurs critiques sur la page de la mairie sont apparues et notamment sur le manque d'actions auprès des adolescents. Il est rappelé que plusieurs agrès ont été mis en place en 2022, le terrain de foot est en accès libre ainsi que le plateau polyvalent. Le City Stade sera opérationnel pour 2024.

Une autre remarque concernant le manque de rotations des transports en commun a été émise. Cette compétence n'est pas du ressort de la commune et ce point est régulièrement remonté à la Région, seule autorité compétente, sans aucun retour positif.

Maison de santé

Les offres de constructions pour la maison de santé de SOIGNOLLES font apparaître des coûts bien plus élevés que l'estimation. Concernant le projet pour CHAMPEAUX, la possibilité de recourir à un bail emphytéotique est envisagé afin de réduire les coûts.

Plan Local d'Urbanisme

La révision de notre PLU impose de passer par un cabinet d'étude. Le coût est évalué à environ 35K€, subventionné à environ 50%.

CHAMPOPROCK

Merci à l'entreprise PLACIER qui a répondu favorablement au soutien du festival CHAMPOPROCK des 25 et 26 août prochains.

Point sur le festival CHAMPOPLANCHES 2023

Un retour sur le festival CHAMPOPLANCHES est fait : la fréquentation n'a pas été à la hauteur de l'attente des organisateurs. Cependant, les retours sont très positifs.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la parole est donnée au public qui n'a pas de question. La séance est levée à 19h10.